



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 03 16

**Ludothèque de Contes : demande à la Caisse d'Allocation Familiale d'une aide
à l'accompagnement au titre du Fonds « Publics et Territoires »**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la médiathèque de la commune installée au cœur de la commune a vocation, via ses activités, à alimenter et enrichir la connaissance, les échanges, les réflexions et débats. Ouverte à tous, elle s'efforce d'offrir toutes les possibilités de réflexion, de questionnement, de recherche, de connaissance, de découvertes diverses aussi bien littéraires, artistiques que scientifiques.

Il précise que la médiathèque est également dotée d'une ludothèque disposant de 180 jeux et fonctionnant toute la semaine grâce à 4,5 agents, soit 1,22 équivalent temps complet et 1895 heures annuelles entre le temps de préparation et d'organisation ainsi que le nombre d'heures d'ouverture. Elle s'adresse à un public de 1.070 enfants âgés de 0 à 18 ans dont 480 de 3 à 11 ans et propose ses actions sur le temps péri et extra-scolaire.

Il propose au conseil d'approuver le budget prévisionnel de fonctionnement de cette ludothèque pour les années 2023 à 2026 qui s'élève à 48.005 € pour 2023, 50.275 € pour 2024, 51.790 € pour 2025 et 53.345 € pour 2026.

Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent cette ludothèque bénéficiait d'une subvention de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) porté par la communauté de communes du pays des Paillons. Ce contrat est arrivé à échéance et sera remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG). Le financement des ludothèques passe lui progressivement des CEJ aux fonds "publics et territoires" (FPT) et doit être dorénavant sollicité par la commune. La participation de la CAF sera ainsi versée directement à la commune et non plus à la communauté de communes du pays des Paillons.

Considérant que la communauté de communes du pays des Paillons est en cours d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF qui sera finalisée en juin 2023,
Considérant les caractéristiques de fonctionnement et les budgets prévisionnels pour les années 2023 à 2026 de la ludothèque de la médiathèque de Contes précédemment exposées,

Monsieur le Maire propose au conseil, afin d'assurer le bon fonctionnement de la ludothèque, de solliciter une aide à l'accompagnement de la CAF au titre du Fonds « Publics et Territoires » à hauteur de 8.724 euros par an de 2023 à 2026.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Approuve le budget prévisionnel de fonctionnement de la ludothèque de la médiathèque de Contes pour les années 2023 à 2026 qui s'élève à 48.005 € pour 2023, 50.275 € pour 2024, 51.790 € pour 2025 et 53.345 € pour 2026.

Sollicite, afin d'assurer le bon fonctionnement de cette ludothèque, le concours financier de la CAF au titre du Fonds « Publics et Territoires » à hauteur de 8.724 euros par an de 2023 à 2026.

*Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28*

*Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023
Publication : 09/03/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE